

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER  
POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE**

Le Ministère de l'intérieur organise un recrutement sans concours au titre de l'année 2025 en vue de pourvoir **10 postes d'adjoints administratifs au sein de la région Ile-de-France, à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.**

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude physique).

Les candidats doivent s'inscrire par voie électronique (à privilégier afin d'éviter toute perte) via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-sans-concours-d-adjoints-administratif> ou par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à : Office français de protection des réfugiés et apatrides, Recrutement sans concours d'adjoints administratifs, 201 rue Carnot, 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex, **du 12 septembre au 13 octobre 2025.**

**Ne cumulez pas dossier papier et inscription en ligne.**

Ce dossier comprend notamment:

- des informations relatives aux diplômes obtenus et aux formations suivies ;
- un CV détaillé précisant les emplois et domaines d'activité occupés ;
- une lettre de motivation pour intégrer l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Tout dossier incomplet ou adressé hors-délai sera rejeté.

Au vu des dossiers de candidature, la commission de sélection détermine une liste des candidats convoqués à des entretiens qui débiteront à partir du **24 novembre 2025.**

L'entretien porte principalement sur l'expérience professionnelle des candidats ainsi que sur leur motivation et leur capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir (cf. fiche de poste jointe en annexe). La commission peut également poser des questions sur les valeurs du service public ou sur des notions simples relatives au cadre administratif et juridique de l'activité de l'OFPRA.

La durée de l'audition est fixée à 20 minutes.

La commission de sélection arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement, l'affectation étant prévue au plus tard le **31 décembre 2025.**